

Service émetteur :

DCM

Date :

26 octobre 2018

réf. DCM 18.019-SL/FT

Destinataires :

> Tous

Pour information :

>

CP : Comité interministériel du handicap 2018 (CIH) : Changera-t-il vraiment le quotidien des personnes ?

CIH 2018 : Plusieurs annonces répondent aux mobilisations de longue date des associations mais beaucoup de mesures et d'orientations ont déjà été annoncées sans plus de précision.

Bonjour à toutes et à tous,

Vous trouverez ci-dessous le dernier communiqué de presse diffusé, également en téléchargement sur le [blog de la DCM](#).

Bien cordialement,

Sophie Lasbleis
Chargée de communication externe

Paris, le vendredi 26 octobre 2018

Comité interministériel du handicap 2018 (CIH) : Changera - t – il vraiment le quotidien des personnes ?

APF France handicap réagit sur le comité interministériel du handicap (CIH) qui s'est tenu jeudi 25 octobre.

Plusieurs annonces répondent aux mobilisations de longue date des associations, et notamment : le droit de vote qui doit être accordé aux majeurs sous tutelle au plus tard aux élections municipales de 2020, la simplification de plusieurs mesures administratives,

L'ouverture d'un chantier compensation dans le cadre de la conférence nationale du handicap 2019 répond également à une forte attente au regard des restes à charge de plus en plus insoutenables en matière d'aide humaine, d'aides techniques, ...

Pour autant, ce CIH 2018 reprend beaucoup de mesures et d'orientations déjà annoncées, sans toutefois les préciser.

Et alors que le 1^{er} ministre et la secrétaire d'Etat aux personnes en situation de handicap présentent ces mesures, dans le même temps le gouvernement supprime le complément ressources de l'AAH (179 € par mois pour les personnes dans l'incapacité de travailler) dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2019.

De même, la loi ELAN sur le logement qui va prochainement être promulguée par le Président de la République fixe un quota de 20 % de logements accessibles pour les immeubles neufs, contre 100 % actuellement. Plusieurs groupes parlementaires viennent de ce fait de saisir le Conseil Constitutionnel pour faire annuler cette disposition de la loi.

L'engagement dans une société inclusive nécessite des dispositions (accessibilité et conception universelle, accompagnement de l'évolution de l'offre de service, ...) et des budgets à la hauteur des ambitions du gouvernement. Nous sommes encore loin du compte (ce CIH 2018 et les lois de finances pour 2019 le confirment).

Les personnes en situation de handicap et leur famille s'indignent de ne pas être suffisamment entendues pour que leur quotidien change réellement. D'ailleurs, 86 % de personnes en situation de handicap avaient répondu lors d'un récent sondage réalisé par l'Ifop qu'elles ne faisaient pas confiance à l'exécutif pour améliorer leur quotidien.

CONTACT PRESSE :

Sophie Lasbleis

sophie.lasbleis@apf.asso.fr

01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37